



Assemblée générale

Distr. générale
9 décembre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 134 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (groupe thématique I, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi) (A/71/365/Add.6)¹. À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni un complément d'information et des précisions, ainsi que des réponses par écrit reçues le 8 décembre 2016.

¹ Le Secrétaire général explique pourquoi il a présenté un additif distinct dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/71/365, par. 18).



2. Le rapport principal du Secrétaire général (A/71/365) donne une vue d'ensemble des prévisions de dépenses pour 2017 au titre de 31 missions politiques spéciales et des questions transversales connexes. Les cinq premiers additifs audit rapport sont consacrés aux besoins spécifiques des groupes thématiques I à III et des deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (A/71/365/Add.1 à 5). Les observations et recommandations du Comité consultatif au sujet des questions transversales intéressant toutes les missions politiques spéciales, y compris ses observations concernant le Bureau d'appui commun de Koweït figurent dans son rapport principal (A/71/595), et les projets de budget de 9 des 11 missions classées dans le groupe thématique I « envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général », à l'exclusion des deux missions visées dans le présent rapport, sont traités dans le rapport correspondant (A/71/595/Add.1).

3. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture de crédits d'un montant net de 1 124 400 000 dollars pour les missions politiques spéciales au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2016-2017 (résolution 70/249A). Un récapitulatif des crédits demandés pour l'exercice biennal 2016-2017 est présenté à l'annexe I du rapport principal du Secrétaire général (A/71/365). Les ressources demandées au titre de l'exercice biennal ne comprennent pas les prévisions relatives aux deux missions dont il est question dans le présent rapport.

II. Ressources nécessaires

A. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

Historique

4. Dès qu'a éclaté l'insurrection au Yémen, au début de l'année 2011, le Secrétaire général a usé de ses bons offices pour promouvoir la paix et la stabilité dans ce pays, au moyen du dialogue et de la négociation. Le Comité consultatif rappelle que le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen a été mis en place en 2012. Dans sa résolution 2216 (2015), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'intensifier ses activités de bons offices afin de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites. Du fait de la poursuite des hostilités, le Président du Conseil de sécurité a, dans une déclaration en date du 25 avril 2016, demandé à toutes les parties yéménites d'établir une feuille de route concernant notamment l'application de mesures de sécurité provisoires, le rétablissement des institutions publiques et la reprise du dialogue politique (S/PRST/2016/5). Suite à une demande apparentée que le Conseil lui a adressée pour le prier de lui présenter un plan exposant la façon dont le Bureau de l'Envoyé spécial pourrait appuyer la prochaine phase de son action auprès des parties, le Secrétaire général a émis une proposition visant à renforcer le Bureau. Le Conseil a pris note de la proposition dans laquelle il était indiqué que le Bureau piloterait l'assistance de l'ONU dans le cadre des pourparlers de paix, de l'extension des activités de facilitation et de la mise à disposition de conseils techniques en faveur des parties yéménites ainsi que de la mise en œuvre des premières phases des accords (A/71/365/Add.6, par. 1 à 11).

5. Dans son rapport, le Secrétaire général signale que les conditions de sécurité au Yémen devraient rester très difficiles pour le personnel de l'ONU, si bien que le Bureau et la majeure partie de son personnel seront établis hors du Yémen, où ils se rendront occasionnellement, selon que de besoin et dans la mesure où le permettront les conditions opérationnelles et sécuritaires. Le Secrétaire général a fait part de son intention de transférer le Bureau de l'Envoyé spécial de New York à Amman, d'où ce Bureau servira de poste avancé pour la fourniture d'une aide aux parties yéménites et aux opérations au Yémen (A/71/365/Add.6, par. 25).

6. Pour s'acquitter de ses nouvelles tâches et responsabilités, approuvées par le Conseil de sécurité, le Bureau de l'Envoyé spécial aura besoin de personnel supplémentaire doté de compétences en matière de médiation et de facilitation politiques, d'opérations électorales, de cessez-le-feu, de désengagement, de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'autres questions propres au secteur de la sécurité (A/71/365/Add.6, par. 29). L'Envoyé spécial se rendra régulièrement au Yémen et dans les pays de la région pour maintenir un dialogue suivi avec tous les intéressés (ibid., par. 30).

7. Les activités du Bureau ont été financées au moyen d'un crédit d'un montant total de 6 730 100 dollars pour 2016. Le Comité consultatif rappelle qu'en juillet 2016, il avait été sollicité pour autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 2 965 800 dollars pour faire face aux dépenses supplémentaires susmentionnées. Dans une lettre au Secrétaire général en date du 3 octobre 2016, le Comité a exprimé certaines réserves au sujet du montant des ressources demandées, notamment de la structure des dépenses observée à ce moment-là, des effectifs proposés et des contrats de prestation de services d'appui à la mission. Le Comité a donc autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 1 186 320 dollars (soit 40 % du montant demandé). Le montant total des crédits approuvés au titre de 2016 pour le Bureau s'est élevé à 7 916 400 dollars. Le Comité a été informé, à sa demande, qu'au 30 novembre 2016, le total des dépenses couvertes par l'autorisation d'engagement se chiffrait à 302 200 dollars et que les dépenses totales imputées sur les crédits ouverts et couvertes par l'autorisation d'engagement étaient de 6 955 100 dollars, soit 87,9 % du montant des ressources approuvées. Le Secrétaire général indique dans son rapport que les crédits correspondants seront ouverts au titre du budget d'ensemble des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/365/Add.6, par. 34).

Ressources nécessaires pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen en 2017

8. Les ressources proposées pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen en 2017 s'élèvent à 15 487 300 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 8 757 200 dollars par rapport au montant initial des crédits ouverts pour l'exercice 2016 (voir tableau 1 ci-dessous). L'augmentation nette s'élève à 7 571 000 dollars en tenant compte de l'autorisation d'engagement de dépenses supplémentaires et du montant estimatif des dépenses à ce sujet. D'importantes augmentations sont prévues au titre des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international (4 608 200 dollars), aux installations et infrastructures (2 154 600 dollars) et aux transports terrestres (1 140 900 dollars) (voir tableau 2 ci-dessous).

Tableau 1
Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016				Montants nécessaires pour 2017 (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017)			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts pour 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Écart (2017-2016)	Total net pour 2017 ^a
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)
Personnel civil	3 804,8	4 480,4	(675,6)	3 804,8	8 912,9	–	5 108,1	9 588,5
Dépenses opérationnelles	2 925,3	3 436,0	(510,7)	2 925,3	6 574,4	1 382,0	3 649,1	7 085,1
Total	6 730,1	7 916,4	(1 186,3)	6 730,1	15 487,3	1 382,0	8 757,2	16 673,6

^a Montant net des ressources nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

Tableau 2
Récapitulatif des ressources financières par grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016				Montants nécessaires pour 2017 (1 ^{er} janvier-31 décembre 2017)			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts pour 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Écart (2017-2016)	Total net pour 2017 ^a
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)
I. Personnel civil								
1. Personnel recruté sur le plan international	3 560,6	4 184,0	(623,4)	3 560,6	8 168,8	–	4 608,2	8 792,2
2. Personnel recruté sur le plan national	244,2	296,4	(52,2)	244,2	744,1	–	499,9	796,3
Total, catégorie I	3 804,8	4 480,4	(675,6)	3 804,8	8 912,9	–	5 108,1	9 588,5
II. Dépenses opérationnelles								
1. Voyages	1 135,0	1 246,5	(111,5)	1 135,0	1 059,8	–	(75,2)	1 171,3
2. Installations et infrastructures	659,8	761,2	(101,4)	659,8	2 814,4	344,8	2 154,6	2 915,8
3. Transports terrestres	53,8	185,6	(131,8)	53,8	1 194,7	828,4	1 140,9	1 326,5
4. Transports aériens	492,8	658,8	(166,0)	492,8	192,8	–	(300,0)	358,8
5. Communications	260,7	260,7	–	260,7	260,7	44,0	–	260,7
6. Informatique	169,3	169,3	–	169,3	375,9	164,8	206,6	375,9
7. Santé	–	–	–	–	40,2	–	40,2	40,2

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016				Montants nécessaires pour 2017 (1 ^{er} janvier-31 décembre 2017)			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts pour 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Écart (2017-2016)	Total net pour 2017 ^a
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)
8. Fournitures, services et matériel divers	153,9	153,9	–	153,9	635,9	–	482,0	635,9
Total, catégorie II	2 925,3	3 436,0	(510,7)	2 925,3	6 574,4	1 382,0	3 649,1	7 085,1
Total (déduction faite des contributions du personnel)	6 730,1	7 916,4	(1 186,3)	6 730,1	15 487,3	1 382,0	8 757,2	16 673,6

^a Montant net des ressources nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

Effectifs nécessaires pour le Bureau de l'Envoyé spécial

9. On trouvera dans le tableau 3 la répartition des postes approuvés pour 2016 et ceux proposés pour 2017.

Tableau 3
Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (person- nel internat- ional)	Administra- teurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2016	1	–	1	–	4	5	3	–	14	13	1	28	2	9	–	39
Effectif proposé pour 2017	1	1	–	4	8	18	14	–	46	27	2	75	8	30	–	113
Variation	–	1	(1)	4	4	13	11	–	32	14	1	47	6	21	–	74

10. L'effectif total proposé pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour 2017 comprendrait 113 postes, dont 74 nouveaux postes², soit près du double des effectifs approuvés pour 2016, basés à Amman (49 postes); à Sanaa (57 postes); au Koweït (2 postes); et à New York (5 postes). On propose également la création de nouvelles sections organiques, à savoir le Bureau du Chef de cabinet, le Bureau du Chef adjoint de la Mission, la Section du secteur de la sécurité et la Section de

² Dont les 24 postes financés en 2016 au titre d'une autorisation d'engagement de dépenses approuvée par le Comité consultatif (voir par. 7 ci-avant).

l'information. Les propositions qu'il est proposé d'apporter aux effectifs se récapitulent comme suit :

- a) Création de 39 postes dans les services organiques, à savoir :
 - i) Trois postes de D-1 (2 basés à Amman et 1 à Sanaa);
 - ii) Quatre postes de P-5 (3 basés à Amman et 1 à Sanaa);
 - iii) Sept postes de P-4 (5 basés à Amman et 2 à Sanaa);
 - iv) Six postes de P-3 (3 basés à Amman et 3 à Sanaa);
 - v) Trois postes d'agents du Service mobile basés à Amman;
 - vi) Cinq postes d'administrateurs recrutés sur le plan local, basés à Sanaa;
 - vii) Onze postes d'agents locaux (6 basés à Amman et 5 à Sanaa);
- b) Création de sept postes relevant des services de sécurité, à savoir :
 - i) Cinq postes (1 P-4, 1 P-3, 2 SM et 1 AL) basés à Sanaa;
 - ii) Deux postes (1 SM et 1 AL) basés à Amman;
- c) Création de 25 postes relevant de l'appui aux missions, à savoir :
 - i) Un poste de D-1 basé à Amman;
 - ii) Quatre postes de P-4 basés à Amman;
 - iii) Trois postes de P-3 (2 basés à Amman et 1 à Sanaa);
 - iv) Huit postes d'agents du Service mobile (5 basés à Amman et 3 à Sanaa);
 - v) Un poste d'administrateur recruté sur le plan national basé à Amman;
 - vi) Huit postes d'agents locaux (4 basés à Amman, 2 à Sanaa et 2 au Koweït);
- d) Création de trois postes relevant des services d'appui basés à New York [1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)];
 - e) Transfert (changement du lieu d'affectation) des postes suivants de New York à Amman (1 SGA, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) et trois postes des services organiques de Sanaa à Amman, y compris deux postes d'administrateurs (1 P-5 et 1 P-4) et un poste pour le service d'appui aux missions (1 agent du Service mobile);
 - f) Reclassement du poste de D-2 au Bureau du Directeur de l'appui à la mission au rang de Sous-Secrétaire général en tant que Chef adjoint de la Mission qui sera transféré de Sanaa à Amman (A/71/365/Add.6).

Observations et recommandations concernant les effectifs nécessaires

Observations générales

11. Le Secrétaire général indique que les modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs reflètent la décision de transférer le siège du Bureau de l'Envoyé spécial de New York à Amman (A/71/365/Add.6, par. 27), y compris l'Envoyé spécial, pour qu'ils se rapprochent de la zone de la mission, du Gouvernement yéménite et des autres parties prenantes dans la région. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a appris qu'à compter de novembre 2016,

5 des membres du personnel du Bureau se trouvaient à Amman et 23 à Sanaa, avec le transfert prévu de 8 membres du personnel à Amman et de 29 membres à Sanaa d'ici à la fin de 2016. Le Comité a également été informé que le transfert du Bureau de l'Envoyé spécial de New York à Amman, y compris celui de l'Envoyé spécial, devait s'achever d'ici au 31 décembre 2016.

12. D'après le Secrétaire général, sur le plan des formalités à accomplir auprès du pays hôte, un accord sur le statut de la mission a été présenté au Gouvernement jordanien par l'entremise de sa mission permanente à New York le 26 juillet 2016 et n'a pas encore été signé par les autorités compétentes. **Le Comité consultatif se félicite du transfert du poste de l'Envoyé spécial à Amman, qui est conforme aux recommandations qu'il avait formulées dans le cadre d'autres missions politiques spéciales, et a bon espoir que tout sera fait pour obtenir la signature de l'accord sur le statut de la mission.**

13. S'agissant de l'état d'avancement des procédures de recrutement pour les 24 postes financés au moyen de l'autorisation d'engagement approuvée par le Comité, ce dernier a été informé, comme suite à ses questions, qu'au 31 octobre 2016, 11 de ces postes avaient été pourvus ou que les candidats sélectionnés exécutaient les formalités nécessaires pour entrer en fonctions. La procédure de sélection se poursuivait concernant quatre autres postes tandis que 9 postes sur 24 étaient encore vacants ou affichés. À cet égard, le Comité a également obtenu des informations selon lesquelles un taux de vacance de postes de 17 % était appliqué aux postes soumis à recrutement international et reconduits, en se fondant sur le taux de vacance moyen qui avait été prévu pour 2016.

14. Le Comité consultatif constate que le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen fait face à des problèmes opérationnels et de sécurité, qui ont des incidences sur le bon déroulement du recrutement. Par ailleurs, tant que l'accord sur le statut de la mission avec le Gouvernement jordanien n'a pas été signé, le transfert envisagé des effectifs à Amman dans les nombres prévus ne serait ni prudent ni réaliste. Le Comité estime également que certains postes proposés, comme par exemple celui du nouveau spécialiste hors classe des affaires électorales (P-5) qui doit être basé à Sanaa, ne sont peut-être pas nécessaires dans l'immédiat. **Compte tenu des circonstances et de l'augmentation notable des effectifs proposés de la Mission (voir par. 10 ci-avant), le Comité consultatif ose espérer que le Bureau ne pourvoira les postes proposés que lorsque les tâches pourront être accomplies avec l'appui opérationnel nécessaire.**

15. À ce propos, le Comité consultatif note que la proposition reflète un taux de vacance de poste de 50 % pour les nouveaux postes de la catégorie des administrateurs et de 35 % pour les nouveaux postes d'agents du Service mobile, d'agents des services généraux, d'administrateurs recrutés sur le plan national et d'agents locaux, respectivement, dans l'estimation des effectifs à prévoir pour 2017. **Au vu des calendriers de recrutement en cours pour les postes au Bureau de l'Envoyé spécial et de l'examen en cours, par le pays hôte, de l'accord sur le statut de la mission, le Comité consultatif recommande qu'un taux de vacance de poste de 60 % soit appliqué en 2017 à tous les nouveaux postes de la catégorie des administrateurs. Les ressources connexes autres que celles affectées à des postes doivent donc être rajustées en conséquence.**

Propositions de dotation en effectifs : composantes techniques

16. S'agissant des propositions de dotation en effectifs visant à accroître les moyens techniques du Bureau et notamment celle en vue d'une nouvelle Section des affaires politiques qui compterait 18 postes, dont 7 basés à Amman et 11 à Sanaa, le Comité a été informé, à sa demande, que le personnel basé à Sanaa serait chargé de se tenir régulièrement en contact avec les partis politiques, les mouvements et les organisations de la société civile au Yémen, tandis que celui basé à Amman serait chargé de se tenir régulièrement en contact avec des interlocuteurs se trouvant hors du Yémen. **Le Comité consultatif estime que la question de l'emplacement des capacités politiques du Bureau doit faire l'objet d'un examen rigoureux et être modifié en fonction de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité sur le terrain.**

17. Le rapport du Secrétaire général comprend également une proposition en vue de la mise en place d'une nouvelle Section du secteur de la sécurité qui sera chargée d'appuyer le Comité de désescalade et de coordination, créé à la suite d'un accord entre les parties yéménites. Les changements qu'il est proposé d'apporter en 2017 au tableau d'effectifs comprennent 4 postes basés à Amman et 11 à Sanaa, avec la création de 5 nouveaux postes d'attachés de liaison (1 P-4, 2 P-3 et 2 postes d'administrateurs recrutés sur le plan national). D'après les informations dont il dispose, le Comité consultatif fait remarquer que tous ces nouveaux postes sont proposés essentiellement dans un même objectif : fournir des conseils techniques aux parties yéménites sur les modalités du cessez-le-feu, la négociation des retraits, la remise des armes lourdes et d'autres dispositifs liés à la sécurité, comme convenu par les parties. **Le Comité consultatif n'est pas pleinement convaincu par les arguments présentés pour justifier le nombre de postes d'attachés de liaison proposés par la Section du secteur de la sécurité et se prononce par conséquent contre la création d'un des nouveaux postes (P-3) d'attachés de liaison proposés. Les ressources connexes autres que celles affectées à des postes doivent donc être rajustées en conséquence.**

18. La création d'un nouveau Bureau du Chef adjoint de la Mission qui serait basé à Amman et comprendrait six postes est proposée pour 2017 (1 SGA, 1 P-5, 2 P-4, 1 SM et 1 AL). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le transfert et le reclassement du poste de Directeur (D-2) au rang de Sous-Secrétaire général était nécessaire du fait de la complexité grandissante de la situation politique et de sécurité au Yémen et compte tenu des capacités croissantes requises en matière d'administration et de direction. **Le Comité consultatif ne s'oppose pas à la mise en place d'un nouveau Bureau du Chef adjoint de la Mission. Il n'est toutefois pas persuadé que la totalité de la dotation complémentaire en effectifs soit requise pour ce Bureau à ce stade. Il estime notamment que la proposition de créer un poste d'assistant administratif (Service mobile) pour appuyer le Bureau du Chef adjoint de la Mission n'est pas dûment justifiée, et se prononce contre la création de ce poste. Les ressources connexes autres que celles affectées à des postes doivent donc être rajustées en conséquence.**

19. Le Comité consultatif note également que deux postes des services organiques [1 P-4 et 1 G(AC)] seraient maintenus à New York afin d'appuyer le Bureau de l'Envoyé spécial en collaborant avec le Conseil de sécurité, les États Membres et les autres parties prenantes sur place (A/71/365/Add.1, par. 38). Il estime que si un seul

poste d'administrateur est conservé au Siège, il n'est pas nécessaire de reconduire le poste d'agent des services généraux aux fins de l'assistance administrative. **Le Comité consultatif est d'avis que les besoins en matière d'appui administratif du membre du Bureau de l'Envoyé spécial qui restera au Siège pourront être assurés par les effectifs du Département des affaires politiques. Le Comité recommande donc de supprimer le poste d'agent des services généraux (autres classes) dont le titulaire est actuellement affecté au Siège et d'ajuster en conséquence les montants correspondants prévus pour les objets de dépense autres que les postes.**

Propositions en matière d'effectifs : composante Appui

20. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la composante appui du Bureau de l'Envoyé spécial disposera d'une présence allégée qui apportera un appui souple, polyvalent et intégré, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies au Yémen et avec le soutien constant du Bureau d'appui commun de Koweït, qui se chargera des opérations administratives liées aux ressources humaines, aux voyages et aux finances (A/71/365/Add.6, par. 42). À cet égard, il propose de créer 25 postes et d'en transférer un (voir par. 10), et de porter ainsi les effectifs de la composante Appui à 36 postes en 2017 contre 10 en 2016 (ibid., par. 41).

21. Plus précisément, il est entre autres proposé de créer huit postes d'agent du Service mobile, dont cinq à Amman et trois à Sanaa, y compris un poste d'assistant à la gestion du matériel et un poste d'assistant aux réclamations, qui seraient rattachés au Groupe de la gestion des biens et de la gestion centralisée des stocks, à Amman. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de créer autant de postes pour assurer ces fonctions, compte tenu de l'effectif total proposé à Amman (49 postes) et du nombre de biens à y gérer à ce stade précoce des opérations. Le Comité recommande donc de ne pas approuver la création d'un des deux postes d'agent du Service mobile et d'ajuster en conséquence les montants correspondants prévus pour les objets de dépense autres que les postes.** De même, le Secrétaire général propose de créer un Bureau du Chef de l'appui à la mission qui serait doté de huit postes, dont six à Amman et deux à Sanaa. Un poste d'agent du Service mobile serait aussi transféré depuis le Bureau de l'appui politique à Sanaa vers le Bureau du Chef de l'appui à la mission à Amman. **Le Comité consultatif ne voit pas l'intérêt de cette proposition, d'autant plus qu'il est dit qu'il faut renforcer la composante organique du Bureau, et recommande donc de ne pas approuver le transfert proposé. Si le Bureau décide que ce poste n'est plus nécessaire, il conviendra d'en demander la suppression dans le prochain projet de budget.**

22. En outre, il est proposé de créer deux postes d'agent local au Bureau d'appui commun de Koweït (l'un à la Section des finances et du budget, l'autre à la Section des ressources humaines, qu'il est toutes deux proposé de créer), le but étant d'alléger la présence du Bureau pour ce qui est des services administratifs. Le Comité consultatif note qu'en plus de ces nouveaux postes, trois autres seraient créés à la Section des ressources humaines à Amman (1 P-4, 1 SM et 1 AL) et deux postes supplémentaires seraient créés à la Section des finances et du budget, dont un (P-4) à Amman et un (administrateur recruté sur le plan national) à Sanaa. **À cet égard, le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées ces dernières années et réaffirme qu'une vérification et un examen indépendants de l'ensemble des coûts et avantages, à la fois qualitatifs et quantitatifs, du Bureau**

d'appui seraient utiles (voir A/69/628, par. 56; A/70/7/Add.10, par. 58; A/71/595/Add.1, par. 23). Compte tenu de ce qui précède, le Comité recommande de ne pas approuver la création proposée des deux postes d'agent local au Bureau d'appui commun de Koweït et d'ajuster en conséquence les montants correspondants prévus pour les objets de dépense autres que les postes. Le Comité consultatif a formulé des observations et recommandations concernant le Bureau d'appui commun de Koweït et d'autres structures d'effectifs au Koweït dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/71/595).

23. Il est également proposé de créer trois postes relevant des services d'appui à New York, à savoir un poste de spécialiste des ressources humaines (P-4) et un poste de spécialiste de la planification des acquisitions (P-3) rattachés au Département de l'appui aux missions ainsi qu'un poste d'assistant au budget-programme [agent des services généraux (Autres classes)] au Département de la gestion. **S'il est conscient que la création ou le renforcement de missions politiques spéciales sur le terrain a pour effet d'accroître la charge de travail des bureaux du Siège qui sont chargés de leur apporter un appui, le Comité consultatif estime que dans le cas présent, la création proposée des effectifs d'appui n'est pas justifiée. Par conséquent, le Comité est favorable à la création des postes de spécialiste de la planification des acquisitions (P-3) et d'assistant au budget-programme [agent des services généraux (Autres classes)] mais, étant donné qu'il est également proposé d'accroître les moyens dont le Bureau à Amman dispose en matière de ressources humaines (voir par. 22), il recommande de ne pas approuver la création du poste de spécialiste des ressources humaines (P-4) au Siège et d'ajuster en conséquence les montants correspondants prévus pour les objets de dépense autres que les postes.**

24. Globalement, le Comité consultatif note que pour chaque composante du Bureau (services organiques, sécurité et appui), la part des postes faisant l'objet d'un recrutement local est relativement peu élevée (7 AN et 26 AL pour un effectif total proposé de 113 postes). De manière générale, le Comité encourage les missions à faire autant que possible appel aux ressources locales. **Dans le cas du Bureau de l'Envoyé spécial, le Comité consultatif estime que davantage de postes pourraient faire l'objet d'un recrutement local. Le Comité est d'avis qu'il faudrait mener un examen afin de déterminer quelles fonctions, parmi celles assurées à Amman et à Sanaa, pourraient être confiées à des membres du personnel recruté sur le plan local et compte que les résultats seront pris en compte dans les propositions relatives au tableau d'effectifs du Bureau de l'Envoyé spécial pour 2018** (voir aussi les observations générales du Comité concernant la transformation des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement local dans les missions politiques spéciales, qui figurent dans le document A/71/595).

25. **Sous réserve des observations et recommandations formulées dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le tableau d'effectifs du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen.**

Observations et recommandations sur les dépenses opérationnelles

26. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen s'élèvent à 6 574 400 dollars, soit une augmentation de 3 649 100 dollars par rapport au montant des crédits ouverts en 2016 (voir tableau 2 ci-dessus). Cette augmentation est principalement due à la hausse des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures (2 154 600 dollars) et des transports terrestres (1 140 900 dollars). Le Comité consultatif a été informé que la hausse prévue au titre des installations et infrastructures tenait compte du coût de la location de locaux; des services d'aménagement et de rénovation; de l'achat de locaux préfabriqués; de l'achat de mobilier et de matériel de bureau pour les nouveaux effectifs basés à Amman et Sanaa; des services d'entretien. L'augmentation au titre des transports terrestres est liée à l'achat proposé de quatre véhicules blindés qui seraient utilisés à Sanaa et de neuf véhicules non blindés; à la location de véhicules lors des visites; à l'augmentation des primes d'assurance, des coûts de réparation et des frais d'exploitation des véhicules.

27. Des ressources d'un montant de 1 059 800 dollars sont demandées au titre des voyages qui seront faits par l'Envoyé spécial et les membres de son personnel aux fins de consultations avec les intervenants régionaux et les États Membres et au titre de la formation, ce qui représente une baisse de 75 200 dollars par rapport au montant des crédits ouverts en 2016. Après avoir demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a obtenu le détail des voyages faits en 2016 et constaté que 28 déplacements avaient été effectués depuis New York vers la région ou ailleurs afin de mener des consultations politiques. Il note que la règle selon laquelle les billets doivent être achetés au moins 16 jours à l'avance n'a été respectée pour aucun des quelque 40 voyages faits par les membres du Bureau en 2016. **Le Comité consultatif s'attend à ce que les dépenses afférentes aux voyages baissent considérablement en 2017, étant donné que la quasi-totalité des effectifs du Bureau seront alors affectés dans la région. Le Comité souligne aussi que le Bureau doit autant que possible suivre la règle qui lui impose d'acheter les billets 16 jours à l'avance et privilégier d'autres moyens de communication. Le Comité recommande donc une réduction de 5 % des ressources demandées au titre des voyages.**

28. **Sous réserve des observations et recommandations formulées aux paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions faites par le Secrétaire général au titre des dépenses opérationnelles.**

B. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi

Contexte

29. Dans sa résolution 2248 (2015), le Conseil de sécurité s'est félicité de la décision prise par le Secrétaire général de nommer un Conseiller spécial pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, qui travaillerait avec le Gouvernement burundais et les autres parties prenantes concernées pour soutenir un dialogue interburundais sans exclusive et un règlement pacifique du conflit, ainsi que les efforts internationaux visant à instaurer une paix durable. Par la suite, dans

sa résolution 2279 (2016), le Conseil a prié le Secrétaire général, grâce aux bons offices de son Conseiller spécial, de soutenir le dialogue interburundais et, à cet égard, de se concerter et d'œuvrer avec la médiation et la facilitation menées par la Communauté d'Afrique de l'Est et approuvées par l'Union africaine, et de fournir un appui technique et fonctionnel à la médiation. Le Conseil a ensuite adopté la résolution 2303 (2016), autorisant le déploiement d'une composante police des Nations Unies sous l'autorité du Conseiller spécial, chargée de surveiller les conditions de sécurité et d'aider le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à recueillir des informations sur les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits. Dans la même résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général de procéder rapidement au renforcement du Bureau du Conseiller spécial en augmentant sensiblement le nombre de spécialistes des questions politiques présents au Burundi, l'objectif étant : a) de dialoguer avec toutes les parties prenantes à la crise; b) de fournir un appui fonctionnel au dialogue interburundais; et c) d'œuvrer avec toutes les parties burundaises à l'élaboration de mesures de confiance, en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme et les conditions de sécurité (A/71/365/Add.6, par. 46 à 58).

30. Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 70/248 B, l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture d'un crédit de 7 763 700 dollars pour couvrir les ressources nécessaires au Bureau pour 2016, notamment la création de 33 postes. Le Comité a été informé que par rapport à ce montant les dépenses du Bureau devraient atteindre 7 548 700 dollars à la fin de 2016. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu un organigramme indiquant que le Conseiller spécial et ses collaborateurs immédiats étaient actuellement installés à New York (5 postes) et que tous les autres services organiques (12 postes), un Groupe de l'appui à la mission (10 postes) et un Groupe de la sûreté et de la sécurité du personnel (4 postes) se trouvaient au Burundi. En outre, une Équipe d'appui à la médiation (2 postes) était actuellement basée à Nairobi.

31. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'équipe du Conseiller spécial a été déployée au Burundi en janvier 2016. Il y indique également que les principaux inducteurs de coûts liés au déploiement en cours sont notamment les modalités logistiques, des déplacements plus fréquents au Burundi, dans la région et au niveau international, selon que de besoin, ainsi que les autres dépenses de personnel et dépenses opérationnelles supportées dans le cadre du mandat du Bureau, à mesure que progresse le dialogue politique au Burundi. Le déménagement du Bureau du Conseiller spécial vers un nouveau complexe à Bujumbura pourrait également avoir une incidence sur les coûts (A/71/365/Add.6, par. 72). Il y indique en outre que l'appui administratif au personnel du Bureau du Conseiller spécial déployé au Burundi est assuré par le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), notamment en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement, les opérations de caisse, les services financiers et les services d'achat, et qu'une petite équipe d'appui déployée à Bujumbura pourvoit aux besoins administratifs et logistiques quotidiens du personnel (ibid., par. 62 et 73).

Ressources nécessaires pour le Bureau du Conseiller spécial pour 2017

32. Les ressources demandées pour le Bureau du Conseiller spécial pour 2017 se montent à 11 927 100 dollars, soit 4 163 400 dollars (53 %) de plus que le montant initial des crédits ouverts pour 2016 (voir tableau 4 ci-dessous). Cette augmentation est due essentiellement à l'augmentation des effectifs (2 352 300 dollars) et aussi à

l'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages (384 900 dollars), des installations et infrastructures (366 500 dollars) et de l'informatique (346 700 dollars) (voir tableau 5 ci-dessous).

Tableau 4
Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016				Montants nécessaires (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017)			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts pour 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Variation (2017-2016)	Total net pour 2017 ^a
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)
Personnel civil	3 202,8	3 289,8	(87,0)	3 202,8	5 555,1	—	2 352,3	5 642,1
Dépenses opérationnelles	4 560,9	4 258,9	302,0	4 560,9	6 372,0	426,8	1 811,1	6 070,0
Total	7 763,7	7 548,7	215,0	7 763,7	11 927,1	426,8	4 163,4	11 712,1

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

Tableau 5
Récapitulatif des ressources financières par grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016				Montants nécessaires (1 ^{er} janvier-31 décembre 2017)			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts pour 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Variation (2017-2016)	Total net pour 2017 ^a
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)
I. Personnel civil								
1. Personnel recruté sur le plan international	3 089,4	3 126,3	(36,9)	3 089,4	5 274,8	—	2 185,4	5 311,7
2. Personnel recruté sur le plan national	113,4	163,5	(50,1)	113,4	280,3	—	166,9	330,4
Total, catégorie I	3 202,8	3 289,8	(87,0)	3 202,8	5 555,1	—	2 352,3	5 642,1
II. Dépenses opérationnelles								
1. Consultants	116,3	116,3	—	116,3	370,6	—	254,3	370,6
2. Voyages	1 412,1	1 260,2	151,9	1 412,1	1 797,0	—	384,9	1 645,1
3. Installations et infrastructures	1 682,6	1 721,8	(39,2)	1 682,6	2 049,1	—	366,5	2 088,3
4. Transports terrestres	180,4	40,8	139,6	180,4	364,3	98,4	183,9	224,7
5. Communications	509,7	311,6	198,1	509,7	589,2	115,0	79,5	391,1
6. Informatique	203,7	411,5	(207,8)	203,7	550,4	153,4	346,7	758,2

Catégorie	1 ^{er} janvier-31 décembre 2016				Montants nécessaires (1 ^{er} janvier-31 décembre 2017)			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Crédits ouverts pour 2016	Total	Dépenses non renouvelables	Variation (2017-2016)	Total net pour 2017 ^a
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)
7. Santé	204,0	218,1	(14,1)	204,0	247,2	–	43,2	261,3
8. Fournitures, services et matériel divers	252,1	178,6	73,5	252,1	404,2	60,0	152,1	330,7
Total, catégorie II	4 560,9	4 258,9	302,0	4 560,9	6 372,0	426,8	1 811,1	6 070,0
Total (déduction faite des contributions du personnel)	7 763,7	7 548,7	215,0	7 763,7	11 927,1	426,8	4 163,4	11 712,1

^a Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

Effectifs nécessaires

33. Le tableau 6 ci-dessous présente une ventilation des postes approuvés pour 2016 et proposés pour 2017. Ceux-ci comprennent 20 nouveaux postes (2 P-5, 7 P-4, 2 P-3, 5 SM, 1 G(AC), 1 AN et 2 AL).

Tableau 6
Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Catégorie des services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2016	1	–	1	2	6	6	2	–	18	7	1	26	2	5	–	33
Effectif proposé pour 2017	1	–	1	2	8	13	4	–	29	12	2	43	3	7	–	53
Variation	–	–	–	–	2	7	2	–	11	5	1	17	1	2	–	20

34. La dotation en effectifs proposée pour le Bureau du Conseiller spécial pour 2017 serait de 53 postes en tout (1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 8 P-5, 13 P-4, 4 P-3, 12 SM, 2 G, 3 AN, 7 AL), y compris les 20 nouveaux postes proposés et les 33 postes existants en 2016. Les modifications de la dotation en effectifs peuvent se résumer comme suit :

- a) Quinze nouveaux postes dans les services organiques, à savoir :
 - i) Trois nouveaux postes [1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)] pour le Bureau du Conseiller spécial à New York, pour la planification du déploiement d'une présence de police des Nations Unies et l'analyse des informations;

- ii) Un nouveau poste de spécialiste des affaires politiques (P-3) relevant des services d'appui, situé au Département des affaires politiques au Siège;
- iii) Cinq nouveaux postes (1 P-5 et 4 P-4) pour renforcer le Groupe d'appui au dialogue au Burundi, notamment dans les trois bureaux régionaux;
- iv) Cinq nouveaux postes (1 P-5, 2 P-4 et 2 SM) pour le Groupe de la sécurité et de l'état de droit au Burundi;
- v) Un nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national, chargé du protocole au Burundi;
- b) Trois nouveaux postes d'appui à la mission (1 SM et 1 AL) basés au Burundi;
- c) Deux nouveaux postes d'agent de sécurité (2 agents du Service mobile), basés au Burundi;
- d) Transfert de deux spécialistes des affaires politiques (1 P-5 et 1 P-4) au sein de l'Équipe d'appui à la médiation, de Nairobi au Burundi (A/71/365/Add.6, par. 79 à 85).

Observations et recommandations concernant les effectifs nécessaires

Observations générales

35. Le rapport du Secrétaire général indique que la situation au Burundi sur les plans politique et de la sécurité reste précaire (A/71/365/Add.6, par. 46). Le Comité consultatif note à cet égard qu'il n'est pas prévu de déplacer le Conseiller spécial et ses collaborateurs directs de New York pour les rapprocher de la zone de la Mission. Ayant demandé des précisions sur les formalités à accomplir pour installer le Bureau du Conseiller spécial au Burundi, le Comité a été informé qu'un accord sur le statut de la Mission avait été établi et soumis à la Mission permanente du Burundi à New York en juin 2016 mais qu'aucune réponse n'avait été reçue à ce jour. Le Comité a également été informé que le Bureau avait dû faire face à d'importants retards dans la réception des visas nécessaires au déploiement de son personnel civil au Burundi. Le Comité rappelle en outre qu'en juillet 2016, par sa résolution 2303 (2016), le Conseil de sécurité avait autorisé le déploiement d'un effectif maximum de 228 policiers des Nations Unies (ibid., par. 55). Le projet de budget du Secrétaire général pour 2017 ne prévoit pas de ressources pour cet effectif.

36. Le Comité consultatif note que, comme le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Yémen (voir par. 14 ci-dessus) et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie (voir A/71/595/Add.1, par. 26), le Bureau du Conseiller spécial se heurte à des difficultés opérationnelles et à des problèmes de sécurité qui ont une incidence sur le rythme de recrutement du personnel aux nouveaux postes approuvés. À cet égard, le Comité a été informé que 29 postes en tout (sur l'effectif autorisé de 33 postes) étaient actuellement pourvus. **Dans ces conditions et compte tenu de l'augmentation notable du niveau d'effectif proposé pour la Mission (voir par. 34 ci-dessus), le Comité consultatif espère que le Bureau ne pourvoira les postes proposés que lorsque les fonctions correspondantes pourront effectivement être exécutées et appuyées au plan opérationnel.**

37. À cet égard, le Comité consultatif note que pour estimer les effectifs nécessaires, un taux de vacance de 50 % a été appliqué aux nouveaux postes d'administrateur et un taux de 35 % aux nouveaux postes d'agent du Service mobile

et des services généraux, d'administrateur recruté sur le plan national et d'agent local. **Compte tenu des considérations qui précèdent, le Comité consultatif recommande qu'un taux de vacance de 70 % soit appliqué à tous les nouveaux postes d'administrateur à créer en 2017. Le montant prévu pour les dépenses autres que le coût des postes devrait être ajusté en conséquence.**

Propositions relatives aux effectifs

38. S'agissant des propositions relatives aux effectifs qui visent à accroître les capacités du Bureau et, en particulier, de la proposition tendant à renforcer les capacités dont il dispose à New York, le Secrétaire général propose la création de trois postes temporaires de spécialiste des questions politiques et d'un poste temporaire d'assistant d'équipe [1 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)], trois de ces postes devant être basés au bureau de New York du Conseiller spécial. Il est indiqué que ces renforts participeraient à des tâches liées à la planification du déploiement d'une présence de police des Nations Unies, à l'analyse des informations et à la liaison avec les bureaux et entités des Nations Unies basées au Siège. En outre, il est proposé que l'un des nouveaux postes de classe P-3 soit basé au Département des affaires politiques pour fournir un appui à la mission dans le domaine des questions politiques.

39. Le Comité consultatif note que le bureau de New York du Conseiller spécial est actuellement doté de cinq postes temporaires [1 SGA, 2 P-5, 1 P-4, 1 G(AC)]. **Le Comité consultatif estime que les informations qui lui ont été communiquées n'expliquent pas et ne justifient pas de manière satisfaisante pourquoi les fonctions qui devraient être attribuées aux titulaires des postes qu'il est proposé de créer ne peuvent être exécutées au moyen des capacités existantes. Le Comité se prononce contre la création des quatre postes temporaires supplémentaires proposée pour appuyer le bureau de New York. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

40. Le Secrétaire général propose, entre autres choses, de renforcer le Groupe d'appui au dialogue en créant cinq postes temporaires (1 P-5 et 4 P-4) basés au Burundi. Le Groupe est actuellement doté de cinq postes temporaires (1 D-1, 2 P-5, 1 P-4 et 1 P-3). Il est prévu que trois des quatre titulaires des nouveaux postes temporaires P-4 seraient chefs de bureaux locaux en dehors de Bujumbura et collaboreraient avec les parties prenantes locales pour veiller à ce que les initiatives prises au niveau local soient prises en compte dans le dialogue interburundais. Le Secrétaire général justifie la création du poste de spécialiste des questions politiques hors classe (P-5) par la nécessité de coordonner les travaux des spécialistes des questions politiques déployés dans les bureaux locaux. **La raison pour laquelle de telles fonctions ne pourraient pas être exécutées par les hauts fonctionnaires du Groupe déjà en poste n'est toutefois pas claire aux yeux du Comité consultatif. Le Comité se prononce contre la création d'un poste de classe P-5 de spécialiste des questions politiques hors classe au Groupe d'appui au dialogue. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

41. En outre, le Comité consultatif estime que la proposition de créer un poste temporaire de fonctionnaire du protocole (administrateur recruté sur le plan national) dont le titulaire ferait partie des collaborateurs directs au Burundi du Chef de Bureau et serait chargé du protocole et de la liaison avec les acteurs nationaux

n'est pas vraiment convaincante, étant donné le contexte opérationnel, et notamment le fait que le Conseiller spécial et d'autres hauts fonctionnaires sont toujours basés en dehors de la zone de mission. **Le Comité consultatif se prononce pour le moment contre la création du poste de fonctionnaire du protocole (administrateur recruté sur le plan national). Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

42. Le Secrétaire général propose également d'augmenter les effectifs du Groupe de la sécurité et de l'état de droit au Burundi en créant cinq postes temporaires (1 P-5, 2 P-4 et 2 SM) afin d'assurer la liaison avec les parties prenantes et de donner des conseils sur l'élaboration, l'application et l'évaluation des activités relatives à l'état de droit conformément aux normes et règles internationales. Le Groupe est actuellement doté d'un poste d'administrateur général chargé de la réforme du secteur de la sécurité (D-1) et d'un poste de spécialiste des questions d'état de droit (P-4). S'agissant de la proposition de créer deux postes temporaires d'agent du Service mobile, le Comité consultatif a été informé que l'on attendait des titulaires de ces postes qu'ils exercent les fonctions d'assistants d'équipe et qu'ils fournissent un appui administratif au Groupe d'appui au dialogue et au Groupe de la sécurité et de l'état de droit. **Le Comité consultatif ne pense pas que la charge de travail des deux groupes justifie pour le moment la création de deux postes d'assistant d'équipe. Le Comité se prononce par conséquent contre la proposition de créer un poste temporaire d'agent du Service mobile au sein du Groupe de la sécurité et de l'état de droit. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

43. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans les paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général relatives aux effectifs en ce qui concerne le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi.**

Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

44. Les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles du Bureau du Conseiller spécial s'élèvent à 6 372 000 dollars, soit une augmentation de 1 811 100 dollars par rapport au montant des crédits ouverts en 2016 (voir tableau 5 ci-dessus). La variation à la hausse entre les ressources demandées pour 2017 et le montant des crédits approuvés s'explique par les frais liés aux consultants (254 000 dollars), aux voyages (384 900 dollars) et à l'informatique (346 700 dollars).

45. Un montant de 1 797 000 dollars est demandé pour permettre au Conseiller spécial et à son équipe d'aller à la rencontre des parties prenantes régionales et de participer à tous les cycles de dialogue formel entre les parties, ainsi que pour couvrir leurs frais de déplacement au Siège, selon que de besoin. Ce montant doit également couvrir les voyages à des fins de formation, qui représentent un montant de 178 300 dollars. Ayant demandé un supplément d'informations, le Comité consultatif a reçu un récapitulatif par catégorie des diverses activités de formation proposées et des frais de voyage connexes concernant des formations particulières. S'agissant des formations prévues pour le personnel des services organiques, la plupart des sessions envisagées auraient lieu à Genève ou à New York, et sont spécialement conçues pour améliorer les compétences du personnel recruté sur le plan international dans des domaines tels que l'encadrement, la gestion, les processus de paix et l'état de droit. Dans le cas du projet de formation pour le

personnel d'appui à la mission, les sessions, qui porteraient sur des questions liées à l'appui technique à la mission, se tiendraient généralement à Entebbe (Ouganda).

46. Tout en reconnaissant l'intérêt d'une formation initiale obligatoire et de la promotion par la suite du renforcement des capacités, le Comité consultatif estime que la proposition visant à former essentiellement des membres du personnel recruté sur le plan international afin qu'ils acquièrent des compétences pour les postes pour lesquels ils viennent d'être recrutés laisse à penser que la procédure de sélection du personnel du Bureau est défailante. Le Comité recommande donc une réduction de 20 %, soit 36 000 dollars, des ressources demandées pour couvrir les frais de voyages à des fins de formation.

47. Le Comité consultatif a également demandé un récapitulatif par catégorie des voyages entrepris en 2016 et de ceux prévus pour 2017, mais n'a pas reçu de réponse satisfaisante. **Au vu de l'importance des ressources demandées au titre des voyages, le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a déjà formulées sur la bonne utilisation des ressources destinées aux voyages et souligne en particulier qu'avant d'autoriser un déplacement, il importe avant tout de déterminer si des contacts directs sur place sont nécessaires à l'exécution d'un mandat. Le Comité réaffirme l'importance de réserver les billets à l'avance et de tirer parti de la vidéoconférence, autant que faire se peut, de façon à limiter les frais de voyage (voir également A/70/7, par. 104 et 108).**

48. S'agissant des consultants, le Secrétaire général demande des ressources d'un montant de 370 600 dollars pour s'assurer les services de six consultants externes en 2017, ce qui représente un triplement des ressources autorisées au titre des consultants en 2016. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les consultants : a) apporteraient des connaissances et compétences spécialisées et des conseils de fond sur les questions constitutionnelles et juridiques relatives à la médiation et aux méthodes de dialogue; b) apporteraient des compétences spécialisées sur les modèles de gouvernance, la séparation des pouvoirs et les questions relatives aux minorités; c) fourniraient des conseils dans les domaines techniques relatifs à l'état de droit au Burundi, notamment s'agissant de l'appareil judiciaire, de la police et du système pénitentiaire; d) fourniraient un appui s'agissant du secteur de la sécurité au Burundi, notamment dans les domaines de l'application du principe de responsabilité, de l'intégrité et des droits de l'homme.

49. Le Comité consultatif estime que l'expertise ou les compétences recherchées pour la majorité de ces services devraient déjà exister au Secrétariat, y compris, par exemple, au sein du Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques et du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix. En outre, le Bureau dispose déjà des effectifs nécessaires dans ces domaines particuliers ou en disposera grâce aux postes temporaires qu'il est proposé de créer. En conséquence, le Comité juge excessive la proposition relative aux consultants et recommande une réduction de 50 % des ressources demandées à cette fin, soit 180 000 dollars.

50. Sous réserve des observations et recommandations visées aux paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives aux dépenses opérationnelles.

III. Recommandation

51. Les propositions budgétaires pour 2017 du Secrétaire général pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi sont présentées au paragraphe 88 du rapport du Secrétaire général (A/71/365/Add.6). Les ressources nécessaires pour ces missions ont été présentées séparément, de façon à tenir compte de l'évolution récente de la situation sur le terrain (A/71/365 par. 18) ainsi que des dernières décisions du Conseil de sécurité concernant les deux missions.

52. **Sous réserve des recommandations visées aux paragraphes ci-dessus, ainsi que de celles formulées dans son rapport principal (A/71/595), le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources nécessaires au titre de ces deux missions politiques spéciales du groupe thématique I pour 2017.**

53. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) **Approuve les budgets pour 2017 du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi, qui représentent 25 100 300 dollars, déduction faite des contributions du personnel;**

b) **Ouvre, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe I à la résolution 41/213, des crédits supplémentaires d'un montant de 26 071 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, compte tenu du montant estimatif du dépassement de crédits en 2016, soit 971 300 dollars;**

c) **Ouvre des crédits d'un montant de 1 834 800 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), qui seront compensés par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017.**